

CHAPITRE VIII. DOUZIÈME SIÈCLE.

Guillaume Ier, mort en 1100, eut pour successeur dans ses trois comtés Guillaume II, son petit-fils; issu de Renaut II, son fils, mort quelques années auparavant Comte de Tonnerre. Le premier acte du nouveau Comte dans Auxerre, fit espérer au Clergé plus de bienveillance qu'il n'en montra par la suite. Informé d'un abus qui s'était introduit dans sa famille, et qui consistait à s'emparer, à la mort des Evêques, de tout ce qu'ils laissaient en effets mobiliers; il y renonça pour lui et ses successeurs, par une charte expresse; et pour donner à cette renonciation plus de stabilité, il la confirma solennellement dans l'Eglise cathédrale, le dimanche 31 août 1102.

Sa piété et sa valeur ne le laissèrent pas insensible aux récits brillants qu'à chaque instant la renommée publiait sur la conquête de Jérusalem, la prise d'Ascalon, et les exploits des Croisés dans la Palestine. D'ailleurs, la plupart de ces héros, après trois ou quatre ans d'absence, croyaient avoir payé suffisamment leur tribut à la cause de la religion; et revenaient jouir de leur gloire au sein de leur famille: en sorte que Godefroy, Roi de Jérusalem, n'avait, pour conserver ce nouveau Royaume contre les infidèles qui l'entouraient de toutes parts, que 300 chevaliers.. Les Prélats concevant des inquiétudes sur le précieux dépôt resté dans ses mains, faisaient souvent retentir la chaire des louanges méritées par les conquérants, pour avoir occasion de blâmer l'indolence des Seigneurs qui étaient restés dans leurs terres. On ne larda donc pas à voir, surtout en France et en Italie, des Princes et des Seigneurs demander la croix, et se disposer à partager les périls de Godefroy. Le comte d'Auxerre fut de ce nombre.

Il leva 15.000 hommes dans ses trois Comtés; fit don d'une Eglise aux Religieux de Saint-Michel de Tonnerre, en les chargeant de prier Dieu, pendant son absence, pour le succès de ses armes, Il se rendit ensuite à Nevers, et réunit son armée à celle d'Harpin, Comte de Bourges. Ils arrivèrent dans les premiers jours de juin 1103 à Constantinople, où leur troupe fut nourrie par l'empereur Alexis. Désirant rejoindre une armée de Lombards, d'Allemands et de Français qui les précédait, ils sortirent de Constantinople sur la fin du même mois. Après avoir traversé de vastes forêts et des pays arides, ils parvinrent à Ancyre, qu'ils trouvèrent dans l'état de ruine où l'armée qui les devançait l'avait mise. Changeant alors de route, ils se dirigèrent sur Stancon, et y apprirent le sort funeste de cette armée. Elle était composée de 250.000 hommes, mais en y comprenant une foule de Clercs, de Moines, de femmes et d'enfants, qui ne faisaient qu'embarasser les combattants. Elle avait, d'abord, éprouvé des pertes considérables en traversant des pays déserts, dans lesquels la faim et la soif avaient fait beaucoup de victimes; enfin, ayant rencontré les nombreux corps de Musulmans chargés de les harceler, et la division s'étant mise entre ses chefs, elle avait été complètement détruite. Le même sort était réservé à celle de

Guillaume et d'Harpin. La défaite fut si générale , que Guillaume, parvenu à s'échapper, arriva seul à Germinacopolis, dépendance de l'Empire d'Alexis. Il y prit des soldats grecs pour le conduire à Antioche ; son escorte le dépouilla, et l'abandonna dans un désert. Il put cependant se traîner jusqu'à Antioche, où il arriva excédé de fatigue, de misère, et ses habits en lambeaux. Il ne fut pas tenté de courir de nouveaux hasards; et dès le mois d'avril de l'année suivante , il était de retour dans ses Comtés

A Auxerre, il trouva l'Evêque Humbaut occupé à recouvrer sur ses Barons une partie des biens de son Eglise, qu'ils étaient chargés de protéger , et dont, au mépris de leurs devoirs de vassalité , ils s'étaient emparés pendant la longue vacance du siège. En vain le Comte réunit ses efforts à ceux de l'Evêque ; les seigneurs ne cédèrent qu'aux censures ecclésiastiques , auxquelles ce dernier fut contraint d'avoir recours. La protection des Seigneurs, et même celle du Roi, étaient alors si peu rassurantes , et souvent si onéreuses , qu'Humbaut sollicita celle du souverain Pontife. Pascal II eut égard à sa demande ; et dans un bref qu'il lui adressa, il déclara que la *Sainte Eglise d'Auxerre* serait, désormais, sous la protection spéciale du saint siège apostolique.

Humbaut ne mit pas moins de zèle dans la discipline de son Clergé. On remarquait, alors, une grande différence dans les mœurs des Prêtres séculiers, et de ceux qui, parce qu'ils avaient adopté les règles de conduite tracées par Saint Augustin pour les Chanoines de son Eglise, étaient appelés *Chanoines réguliers*. Peu satisfait des deux communautés de Chanoines établies dans les Monastères de Saint-Pierre et de Saint-Eusèbe, gouvernés par un Chanoine de la Cathédrale, il mit à leur place des Chanoines réguliers ayant à leur tête un Prieur du même ordre.

Ce Prélat jouissait d'une si grande considération parmi les Evêques du Royaume, qu'il fut du nombre de ceux réunis à Paris pour assister à la cérémonie dans laquelle le roi Philippe Ier, excommunié par le Pape pour avoir répudié Berthe et épouse Bertrade , reçut de l'Evêque d'Arras , député du souverain Pontife , une absolution qu'il ne mérita pas longtemps.

En 1113, Humbaut et le Comte se concertèrent pour fonder le Monastère de Pontigny. Un Chanoine d'Auxerre avait consacré à cet établissement les biens qu'il possédait dans ce lieu ; et l'Evêque , à sa prière, avait demandé des Religieux à Etienne, Abbé de Cîteaux. Cet Abbé, voyant l'exiguïté du terrain concède , s'adressa au Comte et à l'Evêque. Ceux-ci , par eux-mêmes , et par plusieurs Seigneurs que leur exemple entraîna , agrandirent de beaucoup le territoire; qui bientôt s'enrichit par les travaux auxquels la règle des Religieux les assujettissait.

Peu de temps après , le Comte eut à soutenir une guerre contre Hugues-le-Manceau , qui s'était emparé de plusieurs terres du Comté, et était secondé dans ses entreprises par Thibaut, Comte de Chartres et de Blois. Guillaume eut pour auxiliaire le Roi lui-même, et l'Evêque d'Autan ; il n'en fut pas plus heureux. Tous trois faisaient le siège de Cosne, où Hugues s'était renfermé, lorsque

Thibaut et Geoffroi, Comte d'Anjou, vinrent à son secours avec des forces supérieures. Il fallut lever le siège ; dans la retraite , Guillaume fut fait prisonnier, et conduit au Château de Blois ; où il fut retenu pendant plusieurs années , malgré l'excommunication prononcée contre ceux qui le retenaient, par Conon, alors Légat en France.

Guillaume y apprit la mort funeste de son ami l'Evêque d'Auxerre. Ce pieux Pontife, quoique fort âgé, sans s'effrayer des maux que le Comte avait éprouvés dans la Palestine, ne voulut pas achever sa carrière , sans avoir visité la terre sainte; et s'y rendit en pèlerinage. Son voyage avait été heureux : il y avait fait l'acquisition de plusieurs objets précieux, pour son Eglise ; mais, au retour, la mer engloutit le vaisseau qui le ramenait, le 20 octobre 1114

Très-peu de jours après la nouvelle de ce fâcheux événement , le Clergé d'Auxerre s'assembla pour le Choix d'un successeur II y eut division : plusieurs voix tombèrent sur Ulger , neveu de l'Evêque Humbaut , et Prévot du Chapitre de la Cathédrale; un plus grand nombre nomma Hugues de Montaigu , Abbé de Saint-Germain. Le roi, Louis-le-Gros, prit le parti d'Ulger contre Hugues; ce qui força les deux compétiteurs à se rendre à Rome , et soumettre le différend au Pape Pascal II. Le souverain Pontife prononça en faveur de Hugues , et lui donna la consécration épiscopale. Le comte Guillaume , qui connaissait les vertus de l'Abbé de Saint-Germain , fut ravi de sa promotion ; et, de sa prison , lui écrivit pour lui témoigner sa satisfaction. La vie de cet Evêque ne fut effectivement remplie que de traits de piété, de dévouement à ses devoirs et d'humilité. Un de ces traits mérite d'être rapporté. Alors le célèbre Saint Bernard remplissait, sans le vouloir , l'univers de son nom. Son discernement exquis à découvrir dans les affaires les plus compliquées le point d'équité, et son courage à le déclarer, sans acception de personne , faisaient que, de toutes parts, les Souverains et les Seigneurs en appelaient à ses hautes lumières pour terminer leurs dissensions. Pendant un séjour que l'Evêque fit à Clairvaux, auprès de cet illustre personnage, celui-ci, à la tête des Religieux , se livrait avec eux aux pénibles travaux de la moisson. Un jour que l'Evêque était au nombre des ouvriers , un orage menaçant s'éleva. Bernard invita l'Evêque à prier Dieu de détourner ce fléau ; Hugues s'en excusa , en protestant que la prière du saint Abbé serait plus agréable à Dieu. Ils terminèrent ce combat d'humilité en se jetant tous deux à genoux ; et l'orage se dissipa.

Le comte Guillaume II, de retour de sa captivité , n'eut pas, pour les biens du Clergé, les égards que sa conduite antérieure avait fait espérer. Ceux même de l'Evêque, dont l'élection lui avait paru si agréable, ne furent pas toujours à l'abri de ses entreprises; mais ce fut sur l'Abbaye de Vézelay, que son ambition se porta avec le plus de violence.

Cette Abbaye avait la souveraine Seigneurie d'un pays vaste , riche et très-peuplé. Fondée au neuvième siècle par Gérard, Comte de Roussillon, celui-ci avait obtenu de Charles-le-Chauve qu'elle serait, à toujours, ainsi que ses hommes libres et ses serfs, exempte de toute juridiction temporelle et

ecclésiastique ; ne relevant que de l'Eglise de Rome. Ce privilège exorbitant devint, par la suite, pour cette Abbaye, une source continuelle de persécutions de la part des Comtes d'Auxerre. Placée entre leurs Comtés de Nevers et d'Auxerre, elle était trop à leur convenance, pour que, dans un temps où la force remplaçait le droit, ils n'épiassent pas toutes les occasions qui se présenteraient de la réunir à leurs immenses domaines.

Vers 1119, les émissaires de Guillaume parvinrent à persuader à une partie des nombreux censitaires de cette Abbaye, qu'ils seraient beaucoup plus heureux si, secouant le joug monacal que jusque-là ils avaient porté, ils le reconnaissaient pour leur Seigneur. Mais, ou ses promesses ne parurent pas sincères aux autres habitants, ou la religion et l'honneur les retinrent dans le devoir; ils se refusèrent à la déloyauté dans laquelle on voulait les entraîner. Il en résulta pour le pays une guerre intestine ; les deux partis vidèrent la querelle dans un combat, qui coûta la vie à 1.127 personnes. Au milieu du désordre, l'Abbé, nommé Artaud, fut assassiné : la victoire resta néanmoins au parti fidèle à l'Abbaye; et le Comte fut obligé de renoncer à ses funestes espérances. (1)

Dans le même temps, l'Evêque Hugues reçut à Auxerre le pape Calixte II ; qui, revenant de Normandie, se rendit en Bourgogne, à la prière d'Etienne, abbé de Cîteaux. Calixte séjourna pendant plus d'un mois à Auxerre ; où il consacra le grand autel de la Cathédrale : et l'Evêque l'accompagna dans son voyage jusqu'à Cluny. Il reçut également, en 1131, le Pape Innocent II.

Un Clerc de la Cathédrale, nommé Ithier, s'occupait alors de rétablir le Monastère élevé jadis par Saint Germain, sous l'invocation de Saint Cosme ; mis, depuis, sous celle de Saint Marien, l'un de ses Religieux, et abandonné lors de l'invasion des Normands, sur la fin du XIe siècle. Ithier se portait avec tant de zèle à ce rétablissement, qu'il avait vendu ses biens pour en faire la dépense. Déjà l'Eglise était achevée, lorsque le Pape arriva. Informé de la célébrité qu'avait eue ce Monastère, par la sainteté de Saint Marien et de plusieurs autres Religieux, il voulut bénir lui-même la nouvelle Eglise, y officia pontificalement; et voyant la foule innombrable que cette cérémonie avait attirée, il prêcha sur le texte: *Verelocus iste sanctus est.*

L'Evêque Hugues, qui l'assista dans cette cérémonie, fut enlevé à ses diocésains, par la mort, le 10 août 1136. Il fut regretté à Auxerre, particulièrement pour sa charité, qui ne connaissait d'autres bornes que l'épuisement de tout ce qu'il possédait. Il s'y était livré surtout en 1118; les vignes de l'Auxerrois avaient été si généralement frappées de la gelée, le 8 mai, que dans tout le vignoble on fit à peine, dit la chronique de Saint Marien, la valeur d'un *sextier de vin*. L'Evêque adoucit, autant qu'il le put, les effets de ce désastre, par ses aumônes et les abondantes distributions de ses vins vieux.

La vacance du siège épiscopal dura peu, et Hugues de Mâcon fut appelé à l'occuper. Il ne fut cependant sacré que le 24 janvier 1137. Ses premiers soins furent de profiter du désir qu'avait le comte Guillaume, depuis plusieurs années, de réparer les injustices que, dans les premiers temps de sa puissance, les

conseils de son ambition et de ses nombreux courtisans lui avaient fait commettre. En effet le Comte, dès 1128, avait restitué à l'Evêque d'Autun la terre de Marigny ; il avait contribué à la fondation et à la dotation du Monastère de Régnny, près de Vermenton en 1130 ; ainsi que de celui de Crisenon , en 1134; il venait d'aider Ithier à achever le rétablissement du Couvent de Saint-Marien , et avait obtenu du Supérieur de Prémontré une colonie de ses Religieux. Cependant il conservait encore quelques biens de l'Evêché d'Auxerre. Sur les réclamations du nouvel Evêque , il consentit à ce que tous leurs différends fussent soumis à l'arbitrage de Saint Bernard. En 1145, ils obtinrent de ce célèbre arbitre un règlement, en forme de transaction, destiné à faire cesser les difficultés existantes ; comme aussi à éviter , autant que possible, toutes celles qui pourraient naître par la suite. Tous deux le ratifièrent solennellement, en présence de plusieurs Seigneurs. Le Comte y reconnaît qu'il ne peut faire aucun changement dans Auxerre, sans l'assentiment de l'Evêque; que c'est du Prélat qu'il tient en fief tout ce qu'il possède dans la ville et son circuit, à l'exception de ce qui est renfermé dans le Cloître de Saint-Etienne , qu'il tient du Roi, et aussi du fief du Duc, situé au-delà du pont.

Il paraît que, malgré les égarements de sa jeunesse, ce Comte, dans les vicissitudes dont sa vie fut agitée , et notamment lors de sa déplorable expédition en Asie, de sa guerre contre le Comte de Blois, et de la longue captivité qui en fut la suite, avait fait preuve de talents et de vertus qui le rendaient digne d'un meilleur sort. L'histoire rapporte à ce sujet un trait remarquable.

Les conquêtes des Francs dans la Palestine leur étaient vaillamment disputées par les Musulmans. Déjà Edesse venait de tomber, pour la seconde fois, en leur puissance; des cruautés inouïes avaient été exercées sur les chrétiens; Nouredin menaçait Jérusalem, dont les envoyés réclamaient de prompts secours ; une seconde croisade était sollicitée par le pape Eugène III, et Saint Bernard par son éloquence y appelait tous les fidèles. Ce fut près d'Auxerre, à Vézelay, qu'ils furent invités à se réunir, au printemps de 1146. L'assemblée y fut si nombreuse, qu'elle ne put se former que dans la campagne. Le Comte d'Auxerre s'y trouva avec ses deux fils, Guillaume et Rainaut; ce dernier déjà investi par lui du Comté de Tonnerre. La chaleureuse éloquence de l'Abbé de Clairvaux éleva l'enthousiasme de l'assemblée au même degré que celui qui avait éclaté au Concile de Clermont. Louis VII demanda la croix. Son exemple fut suivi par la plupart des Princes , des Prélats et des Seigneurs , ainsi que par les deux fils du comte Guillaume. Quant à lui, son grand âge, et les infirmités par lui contractées la guerre et dans sa captivité, lui refusaient toute participation à cette glorieuse entreprise; mais un autre genre de gloire lui fut offert dans une seconde assemblée , qui eut lieu à Etampes , lors du départ des Croisés, au printemps suivant. Il fallait, pendant l'absence du Roi, remettre l'administration du Royaume dans des mains sûres et habiles. Après la délibération des Barons et des Evêques sur ce choix, Saint Bernard dit au Roi, en lui montrant l'abbé Suger et le comte

d'Auxerre : *Sire , voilà deux glaives, et cela nous suffit.* Tous deux justifièrent la grande estime qu'ils avaient inspirée, par le refus absolu du Ministère; poste si envié par le commun des hommes! Suger, depuis, fut obligé de céder aux ordres du Pape; mais Guillaume s'étant excusé sur le vœu qu'il avait fait de quitter le monde , et d'entrer dans l'ordre de Saint Bruno, on ne put insister. (2)

Il se rendit, en effet, au sortir de l'assemblée , à la grande Chartreuse ; où , le 21 août suivant, il expira, portant l'habit de novice. Les Comtes de Nevers et d'Auxerre se trouvèrent par cet événement dévolus à son fils aîné Guillaume III. Au mois d'octobre de la même année, le Pape vint à Auxerre, et l'Evêque l'y conserva plusieurs mois. Gilbert de la Porrée, Evêque de Poitiers, y fut mandé pour rendre compte de sa doctrine, accusée d'erreur par son Clergé. C'est aussi à Auxerre, que le Pape confirma l'élection de Henri Murdac à l'Archevêché d'York (3). L'Evêque Hugues suivit le souverain Pontife aux Conciles de Paris et de Reims. Il était compté pour sa science , sa prudence et sa piété, au nombre des premiers Prélats de son temps. Aussi le voit-on presque toujours avec Saint Bernard ou l'Abbé Suger, dans toutes les affaires graves et difficiles. C'est avec eux qu'il parvint à réconcilier le Roi Louis VII, et Thibaut Comte de Champagne. Au Concile de Reims, il fut un des trois commissaires chargés de présenter au Pape la confession de foi des Evêques de France, sur les questions agitées par l'Evêque de Poitiers; il est même nommé le premier par les historiens. La mort le ravit à ses diocésains le 12 octobre 1151, pendant un séjour qu'il fit à Pontigny.

Le choix de son successeur devint un sujet de troubles à Auxerre , pendant plus d'une année. Etienne, neveu de l'Evêque , abusant de la faiblesse de son oncle pendant les dernières années de sa vie, s'était fait pourvoir de nombreux bénéfices, et particulièrement de la prévôté du Chapitre. Craignant d'y être troublé par un nouvel Evêque, il voulait s'y faire confirmer par le Pape avant l'élection. Un parti le soutint dans cette opposition ; mais un plus nombreux nomma un Evêque. Alors Etienne et ses partisans en nommèrent un autre. Le comte Guillaume III, qui était de retour de la Palestine depuis deux ans, et méditait plusieurs entreprises sur les biens et sur les droits des Eglises, espérant trouver moins de résistance dans le sujet choisi par le parti d'Etienne, que dans celui nommé par l'autre , voulut que ce choix l'emportât. Informé que le Doyen de Saint-Père et le Prieur de Saint-Eusèbe se disposaient à se rendre auprès du Pape, pour faire confirmer la première nomination, il les fit citer devant lui , et leur défendit de se mêler de cette affaire.

Saint Bernard fut instruit de ces dissensions; et connaissant le Comte, il ne douta pas qu'une odieuse cupidité ne fut l'unique cause de l'intérêt qu'il prenait au choix de l'Evêque. Après avoir envoyé à Auxerre un Religieux, pour s'assurer de la vérité des faits . il écrivit au Pape et la lui fit connaître. Il lui signala le Comte disposé à envahir le bien des Eglises, comme un lion qui se prépare à se jeter sur sa proie. Qu'on nomme, ajoutait-il , pour Evêque un Juif ou un Musulman , peu

importe au Comte , pourvu qu'il trouve en lui un homme qui n'ose pas lui résister.

Le Pape crut devoir ne confirmer ni l'une ni l'autre des deux élections, et ordonna qu'il serait procédé à une troisième, en présence de trois commissaires nommés par lui. Saint Bernard seconda de tous ses moyens la partie saine du Clergé , et le choix tomba sur Alain , Religieux très-recommandable de l'ordre de Cîteaux, Abbé de la Rivour, Diocèse de Troyes ; qui fut sacré le 30 novembre 1152.

Les prévisions de l'Abbé de Clairvaux sur les projets du Comte ne tardèrent pas à se réaliser ; mais ce ne fut pas , d'abord , sur les biens de l'Evêché que sa convoitise s'exerça ; ce fut sur ceux de l'Abbaye de Vézelay. Les richesses de cette contrée, qui n'avait pour Seigneur que des moines, firent renaître en lui les prétentions que son père avait abandonnées depuis plus de trente ans.

Dès 1150, les Censitaires de l'Abbaye avaient conçu l'idée de s'ériger en Commune ; telle fut la circonstance dans laquelle Guillaume crut trouver l'occasion d'atteindre son but, en tout ou en partie. Dans l'espoir que, quand ces habitants se seraient affranchis de leur obéissance envers l'Abbaye, il les ferait aisément courber sous la sienne , il les encouragea dans leur projet, et leur promit de les aider, même de ses armes. Toutefois , il trouva un habile et courageux adversaire dans Ponce de Montboissier, alors Abbe de Vézelay. Une première tentative des habitants et du Comte , en 1152, fut arrêtée par la plainte que l'Abbe porta au Pape Anastase IV , et au Roi Louis VII. Mais elle avait laissé dans les esprits cette haine , qui ne peut céder qu'après une violente catastrophe.

En 1155 , quelques entreprises des habitants sur les bois de l'abbaye , avant été sévèrement punies par les Religieux , le feu de la discorde se ralluma. Les habitants formèrent leur Commune ; se firent mutuellement le serment qui en était le signe et le lien; ils se donnèrent aussi pour chefs des Consuls, à l'imitation de quelques villes du Midi. Le Comte Guillaume s'affilia à cette Commune, jurant aux Bourgeois de *leur être fidèle ; de n'avoir ni amis, ni ennemis, que les leurs et de ne faire ni paix ni trêve , sans les y comprendre.* En retour, ils lui firent *serment de foi et service de leurs corps et de leurs biens, à la vie et à la mort.* Aussitôt chacun des Bourgeois, suivant ses facultés, éleva autour de sa maison des tours et des murailles crénelées, qui alors étaient le signe de la liberté de l'habitant. L'Abbé Ponce se hâta d'instruire de cette rébellion le Pape, le Roi et plusieurs Evêques. Aussitôt le Cardinal Légat lança la foudre de l'excommunication sur les habitants ; et malgré leur vigilance , un Prêtre trouva le moyen de la publier sur la place publique; de faire enlever les portes de l'Eglise Sainte Marie-Madeleine; et d'y substituer des ronces et des épines, suivant l'usage. Ainsi placés entre l'amour de la liberté et la crainte de la damnation , les habitants furent alternativement en proie à la consternation et à la fureur. Ils se livrèrent à toutes sortes d'excès envers les Religieux, pour en obtenir une absolution qu'il n'était pas au pouvoir de ces Religieux de leur

donner. Ils finirent par démolir tous les murs de clôture du Monastère, afin de le piller , et de maltraiter les moines à leur gré.

Guillaume , également effrayé de l'excommunication dont il était la cause, n'en excitait pas moins les Bourgeois à persévérer dans leur insurrection. Rien ne peint mieux la férocité de son caractère, si justement apprécié par l'Abbé de Clairvaux, que sa réponse à des envoyés de Vézelay , qui, le priant de les secourir, lui demandaient comment ils feraient moudre leurs grains et cuire leur pain ; le moulin et le four de la banalité leur étant interdits : « Allez-y , leur dit-il, et si le fournier résiste, brûlez-le dans son four ; si le meunier refuse, broyez-le sous sa meule. *Si quis obstiterit , vivum incendite ; si molinarius obstat , vivum molâ similiter comminuite.* (4) »

L'Abbé Ponce , qui s'était retiré à Cluny , alla à Corbeil, se jeter aux pieds du Roi ; qui, dans le même temps, reçut du Pape Adrien IV une lettre apostolique , lui faisant un devoir religieux d'arrêter et de réprimer ces désordres, dont il regardait le Comte d'Auxerre comme l'auteur principal. Louis VII, après lui avoir envoyé l'Evêque de Nevers, qui ne put vaincre son obstination, se mit en marche sur Auxerre. Enfin Guillaume intimidé pria l'Evêque d'Auxerre , Alain, d'aller offrir au Roi sa soumission ; il le suivit bientôt après avec les envoyés de Vézelay. Le Roi les reçut à Moret, et sur la promesse des envoyés de se remettre sous l'obéissance de l'Abbaye , ainsi que de l'indemniser de ses pertes, l'armée fut congédiée. Mais, quelque temps après, le Roi, informé que le règlement de l'indemnité éprouvait des retards et des difficultés, vint lui-même à Auxerre, et fit comparaître devant lui l'Abbé Ponce, le Comte Guillaume, et les principaux habitants de Vézelay. Après les avoir entendus, il fixa l'indemnité de l'Abbaye à 40,000 sols d'or (5). Elle fut payée par la suite, et l'ordre se rétablit pour quelque temps. (6)

Guillaume fut peu reconnaissant du zèle qu'avait mis Alain à le servir auprès du Roi , dans cette grave conjoncture; ce ne fut qu'en 1157, qu'intervint entre eux une transaction par laquelle il se soumit au règlement arrêté, en 1145, par Saint Bernard , et auquel il avait lui-même donné son assentiment avec son père Guillaume II.

Alain eut encore à combattre un autre genre d'usurpation sur les attributs de son siège. L'Abbé de Cluny prétendait que l'Abbaye de Saint-Germain , dont les Religieux avaient été tirés de son Monastère, ne devait reconnaître d'autre gouvernement que le sien, et que l'Evêque ne pouvait y exercer aucune espèce de surveillance. L'Abbé et les Religieux de Saint-Germain , au contraire, repoussaient cette protection éloignée , et préféraient celle, beaucoup plus efficace, de l'Evêque d'Auxerre. Des plaintes respectives ayant été portées au Pape Anastase IV, ce Pontife, au mois d'avril 1154, donna sa bulle portant qu'à l'Evêque seul appartient la suprématie de l'Abbaye; et que c'est par lui que l'élection des Abbés, peut être confirmée ou annulée.

Nonobstant le traité de 1157, le Comte ne cessa, pendant toute sa vie , de tourmenter l'Evêque. Il paraît même que son caractère le portait naturellement à

ne consulter jamais que son intérêt, et non l'équité, dans ses prétentions. Il eut avec Godefroy de Donzy, au sujet de la Seigneurie de Gien , un démêlé, sur lequel le Roi prononça en faveur de Godefroy. Trois autres Seigneurs, Narjot de Toucy, Gibaud de Saint-Verain, et Guillaume de Dampierre, furent contraints de s'armer contre lui pour réprimer sa cupidité , et obtinrent le succès que méritait la légitimité de leurs droits.

Cependant, en 1159, le Comte voyant approcher le terme de sa carrière , s'occupa de réparer par des dons aux Eglises, les torts nombreux qu'il avait commis , particulièrement envers l'Abbaye de Saint-Germain ; dont par force il avait occupé, les forteresses à Ecan, Diges et Moutiers , lors de ses guerres. Il voulut même être enterré dans le couvent de Saint -Germain ; ce qui eut lieu le 21 novembre 1161.

Son fils, Guillaume IV, parut, d'abord, beaucoup plus juste. Craignant même que les réparations faites par son père ne fussent pas suffisantes, il ajouta plusieurs largesses à celles qu'il avait faites au Chapitre d'Auxerre et à l'Abbaye de Saint-Germain. Mais il ne tarda pas à se laisser pénétrer de sentiments contraires. Non-seulement il ne s'occupa point de reconnaître, par son hommage, la supériorité de l'Evêque d'Auxerre sur lui; mais il renouvela, avec autant de fureur que son père, la prétention de suzeraineté sur la riche Abbaye de Vézelay. L'Abbé Ponce était mort dans la même année que son persécuteur Guillaume III; et sur-le-champ, les Religieux avaient élu, pour lui succéder, Guillaume de Mello. Le nouveau Comte prétendit qu'à cause du droit de garde qu'il s'attribuait sur l'Abbaye , il devait être appelé à cette élection ; et que , n'y ayant pas participé, elle était nulle. Il fit, en conséquence , défendre aux Religieux de recevoir l'Abbé par eux élu; et envoya des hommes d'armes pour l'empêcher de s'introduire dans le couvent. Mais cette garde fut forcée ; les moines n'eurent aucun égard à sa défense, Guillaume de Mello prit possession , et le Comte fut obligé de remettre à un autre temps ses tentatives.

Une guerre sérieuse qu'il eut à soutenir contre le Comte de Joigny et celui de Sancerre confédérés, l'occupa pendant deux années, et se termina par une victoire décisive qu'il remporta sur eux près de la Marche , entre la Charité et Nevers, le 17 avril 1163.

Dans le même moment, il fut informé qu'au Concile de Tours, alors assemblé, l'Abbé de Vézelay avait obtenu la reconnaissance du droit de son Abbaye de ne dépendre, sous les rapports du temporel comme du spirituel, d'aucune autre puissance que de celle du Pape ; son irritation fut extrême, et sur-le-champ il conduisit son armée victorieuse à Vézelay. Lui-même, s'armant d'une hache, enfonça la porte principale du Monastère , et livra le couvent au pillage de ses soldats. Plusieurs Religieux furent tués , le surplus ne trouva son salut que dans la fuite.

Sur les plaintes de l'Abbé, qui s'était sauvé à Chamoux, le Roi et le Pape firent au Comte de vives représentations; mais elles ne firent que suspendre les violences au moyen desquelles il espérait amener , tôt ou tard, de simples

moines à subir son pouvoir. Dès l'année suivante, il revint à Vézelay, sans cependant s'introduire dans l'Abbaye; réduisant ses prétentions à un droit de sel qu'il s'avisa de prétendre, tant sur le couvent que sur les habitants de la Censé. Il fit sommer l'Abbé et les habitants de reconnaître son droit, sous peine de prison. Sa démarche ayant été sans effet, il fit ravager la campagne par ses soldats, ayant à leur tête Jean Lethard, son Prévôt du Châtel-Censoir; et à la Pentecôte 1165, le même Prévôt fit enlever tous les chevaux et les instrument de labour de l'Abbaye.

Le Pape, voyant l'inutilité de ses représentations, manda à comparaître devant lui, à Clermont en Auvergne, le Comte, ainsi que sa mère Ide, qui partageait ses torts; les menaçant tous deux des rigueurs de l'Eglise. Sur leur refus, il écrivit au Roi pour l'informer des mesures par lui prises, et aux Evêques dans les Diocèses desquels le Comte avait des biens, leur enjoignant de prononcer l'interdit, après les vingt jours suivants. Le Comte, intimidé, sollicita une entrevue entre l'Abbé et lui, devant l'Archevêque de Sens. Elle se tint à plusieurs reprises: la dernière le premier septembre, sous l'orme de Bassou (*ad ulmum Bassoldi*); elle n'eut aucun résultat: il exigeait 300 livres d'argent; mais il fallait l'en croire sur parole, aucune espèce de document ne justifiant sa réclamation, si ce n'est le consentement de plusieurs moines qu'ils avait séduits.

Enfin l'Abbe alla à Moret, implorer l'autorité du Roi, et en reçut des lettres pour les Evêques de Sens, Meaux, Autun, Langres, Auxerre et Nevers (7). leur recommandant d'exécuter la sentence d'excommunication. L'Archevêque de Sens y obtempéra le premier, avec la plus grande solennité, après un exposé pathétique de toutes les persécutions endurées par les Religieux de Vézelay de la part du Comte et de sa mère. A la nouvelle qu'en reçut le Comte, il devint furieux. C'était quelques jours avant Noël. Il courut à Vézelay, fit assassiner la sentinelle placée à la porte du Monastère; s'y introduisit, en chassa le Prieur et tous les Religieux restés fidèles; donna l'administration de la maison et des biens à son Prévôt Lethard, et celle du couvent d'Asquins aux Religieux entraînés dans son parti.

Tous les autres, au nombre de 80, suivirent Gillo leur Prieur, et fondant en larmes s'acheminèrent vers Auxerre. La partie saine de la population mêlait ses larmes aux leurs. La comtesse Ide, elle-même, ne fut pas inaccessible à la pitié; elle voulut les retenir, promettant de les nourrir, et leur assurant que son fils n'en voulait qu'à leur Abbé; ils la remercièrent sans s'arrêter. Déjà l'Abbé, et quelques Religieux qui l'avaient suivi, avaient été recueillis au Monastère de Saint-Germain, par l'Abbé Alduin. Ce dernier, instruit de l'arrivée des autres Religieux, s'empressa d'aller au-devant d'eux, à quelque distance de la ville, Ils y entrèrent processionnellement, le 26 novembre, en chantant des psaumes, et se rendirent à Sainte Germain. « Tout le peuple, dit la chronique, se porta sur leur passage, pleurant leur sort, et maudissant leur persécuteur. (8) Le Comte, arrivait à Auxerre comme ils traversaient la ville; il voulut leur parler, mais il ne l'écoutèrent pas.

Le lendemain, avec leur Abbé , ils allèrent à Joigny ; et le surlendemain à Sens , où ils furent reçus et traités par un Bourgeois nommé Simon , qui leur procura un bateau, dans lequel, en ramant eux-mêmes, ils parvinrent, en quelques jours, à Paris. L'Abbé de Saint-Germain-des-Prés les logea dans son Monastère, et les présenta au Roi. La réponse du Prince à leurs plaintes fut que, quand le Comte d'Auxerre aurait autant de terres que le Roi d'Angleterre, il n'en voudrait pas moins le mettre à la raison ; et les venger ainsi que leur glorieuse Patronne, Sainte Marie-Madeleine. Jean d'Orléans voulut justifier le Comte, mais le Roi lui imposa silence, et envoya déclarer à Guillaume qu'il se hâtât de réparer tous ses torts, sinon qu'il irait en personne, et avec des forces suffisantes, pour l'y contraindre. En attendant la justice du Roi, l'Abbé et ses Religieux se retirèrent à Moret, dans le couvent de leur ordre.

Les envoyés du Roi auprès du Comte furent mal reçus par lui. Ils rapportèrent au Roi qu'il avait parlé de lui sans égards; qu'il les avait eux-mêmes injuriés et menacés. Le Roi courroucé ordonna la levée de son armée, et partit sur-le-champ pour Sens ; où il manda le Comte et l'Abbé, qui obéirent et s'expliquèrent devant lui. L'Abbé finit par déclarer qu'il rendait le Prince arbitre souverain du différend. Le Comte osa refuser cet honorable expédient. Quoi, lui dit le Monarque, l'Abbé qui n'est sujet que du Pape, se confie à ma justice , et toi mon vassal, tu la fuis ! Louis VII parut si outré et si menaçant, qu'enfin Guillaume promit d'exécuter tout ce qu'il ordonnerait ; et le Roi exigeant des garanties de cette tardive soumission , il donna pour cautions Isignard, Vicomte de Joigny, et deux autres Seigneurs.

Le Roi déclara qu'avant tout, l'Abbé et les Religieux devaient être rétablis dans leur Monastère et dans leurs biens; ce qu'il voulait faire lui-même: qu'à l'égard des difficultés sur les droits prétendus par le Comte, et les indemnités réclamées par l'Abbé, elles seraient jugées par Thomas Becquet, Archevêque de Cantorbéry, alors réfugié à Pontigny, et par l'Archevêque de Lyon. Louis VII, en effet, alla à Vézelay , remit l'Abbé et ses Religieux dans leur couvent, et assista à la célébration de l'Épiphanie dans l'Eglise de Sainte-Marie-Madeleine.

Guillaume vit avec chagrin approcher le moment de la justice, et ne s'occupa que de lasser les augustes arbitres par des retards et des ajournements multipliés. Une première conférence, dans laquelle le Comte et sa mère comparurent, eut lieu à Crisenon ; une seconde à Escolives (*apud Escolnias*); une troisième était indiquée à Moret, lorsque par un caprice et une opiniâtreté, que la barbarie du temps peut seule expliquer, Guillaume envoya son Prévôt Lethard et ses soldats piller encore une fois l'Abbaye.

A la nouvelle de ce dernier excès, le Roi, qui était à Beauvais, en partit avec une armée si formidable , que Guillaume épouvanté courut se jeter à ses genoux. L'abbé était présent ; et sous la dictée du Roi, un arrangement définitif intervint entre eux, le 11 novembre. Les conditions n'en sont pas connues ; mais ce qui fut public, c'est le serment par lequel le Comte vint solennellement dans l'Eglise de Sainte-Marie-Madeleine, jurer paix et amitié à l'Abbaye ; et renoncer

irrévocablement à toutes ses prétentions. Son serment fut assuré par ceux de sa mère ; de Guy, son frère ; de Jean, Prévôt d'Auxerre ; de Colomb, Prévôt de Tonnerre; de Milon, Prévôt de Mailly, et de Lethard, Prévôt du Châtel-Censoir, le fidèle exécuter de ses ordres injustes.

Déjà, et dans les deux années précédentes , le Comte avait cessé ses hostilités envers l'Evêque d'Auxerre et l'Abbaye de Saint-Germain. Pour se procurer cet état de paix, l'Evêque Alain s'était plaint au Pape, qui avait envoyé à Auxerre l'Archevêque de Sens, à l'effet d'entendre les deux parties. Ce Prélat, trouvant le Comte inflexible, avait été forcé d'en écrire au Roi. Enfin, le Roi ayant renvoyé l'examen des difficultés devant Godefroy , ancien Evêque de Langres, Guichard, Abbé de Pontigny, et Geoffroy, Abbé de Cîteaux; le Comte, en 1164, s'était soumis à la décision de ces arbitres, et avait rendu à l'Evêque l'hommage qu'il lui devait. La sentence arbitrale rendue à ce sujet jette quelques lumières sur l'état des personnes dans l'Auxerrois à cette époque. L'article IV porte : «que les officiers du Comte ne pourront enlever les chevaux appartenant aux gens de l'Evêque, ou aux Eglises, pour quoi que ce soit; ni rien exiger des mêmes hommes pour la construction ou l'entretien des forteresses. » On entrevoit dans cette prohibition , que tout ce qui n'était ni prêtre ni noble, était la propriété du Comte, ou des Eglises ; et que les individus appartenant au Comte étaient exposés à de fâcheuses exactions de la part de ses officiers. Les affranchissement qui se firent dans le siècle suivant, me fourniront les moyens de mieux faire connaître quel était le sort du peuple avant cette importante époque de la civilisation.

Le Comte s'était également réglé avec l'Abbaye de Saint-Germain ; dont ses gens de guerre avaient aussi mis les propriétés à leur discrétion. Il reconnut leurs torts, et promit de ne pas souffrir qu'ils se renouvelassent. La transaction est de 1165.

Tombant ainsi d'un état habituel d'agitation et de guerre dans une paix profonde, il sut donner à l'activité naturelle de son caractère une direction favorable à l'intérêt public. Il s'occupa de fortifier la ville d'Auxerre; qui, placée au centre de ses trois Comtés, était sa principale résidence. Toute la population avait successivement abandonné l'ancien emplacement de *Vellaunodunum* , dans la plaine de Saint-Julien ; et se groupant autour des Monastères de Saint-Eusèbe, Saint-Vigile, Saint-Germain et Saint-Père , avait formé quatre faubourgs plus considérables que la Cité, et qui l'enveloppaient entièrement. Il les réunit à la Cité, en faisant construire l'enceinte actuelle, avec ses portes et ses tours, depuis le pont, et en remontant à l'Ouest, jusqu'au château de l'Abbaye de Saint-Germain. Les murs sur le bord de la rivière n'ont été élevés que depuis. Mais au bout du pont, une forte bastille en défendit l'entrée. Chacune des portes du Pont , de Chante-pinot, du Temple, d'Aigleny et de Paris, formait également une forteresse. L'Abbé de Saint-Germain suivit son exemple, et entoura son Monastère de nouvelles fortifications. Une des tours appelée la Tournelle, s'avancait assez dans la rivière, pour qu'aucun accès dans la ville ne fût

praticable, si ce n'était en bateau ; et comme le pont et ses bastilles l'interdisaient également à l'autre extrémité, la ville se trouva aussi complètement fortifiée que l'art le permettait à cette époque.

Dans la même année, 1167, Auxerre perdit son Evêque et le Comte. Alain, qui n'avait quitté qu'à regret la vie monastique, fatigué des embarras dont , surtout alors, l'épiscopat était entouré, abdiqua son pouvoir. Dans la lettre qu'à ce sujet il écrivit au Pape Alexandre III, on voit combien il eut à souffrir de la barbarie de son siècle! A l'exposé des hostilités toujours renaissantes des Seigneurs sur les droits et les biens des Eglises , il ajoute que quand on lui ravit un Bourgeois, on se refuse à le lui rendre , à moins qu'il ne prouve qu'il lui appartient par le combat de deux hommes; et qu'il aime mieux perdre sa cause, que d'employer un moyen aussi contraire à la religion et à l'humanité. Avec l'autorisation du Pape, il se retira à Clairvaux. (9)

A l'égard de Guillaume, agité de nouveau par la passion de la guerre, et ne voulant pas troubler la paix dont jouissaient ses peuples, peut-être aussi pour expier les torts qu'il ne pouvait pas se dissimuler, il prit la croix , leva une armée, et partit, pour la Palestine avec son frère Guido (*ou Guy*). Mais à peine eut-il débarqué, qu'il fut atteint de la peste qui désolait alors ce pays ; et il succomba devant Ptolémaïs, le 24 octobre 1168. Désirant être enterré à Bethléem, il avait, par son testament, fait don à cette Eglise de l'hôpital de Pantenor à Clamecy, pour qu'il pût servir de retraite à l'Evêque, si, comme on le craignait déjà, il était forcé de quitter son siège. L'événement qu'il avait prévu, est arrivé quelques années après ; et le faubourg de Clamecy où était l'hôpital, a pris depuis le nom de Bethléem.

Le successeur de l'Evêque Alain fut choisi dans la famille d'un des Barons de l'Evêché. Guillaume de Narbonne , Baron de Toucy , avait deux fils dans le Clergé; Hugues qui était Archevêque de Sens, et Guillaume qui, après avoir été Archidiacre et Prévôt de Sens , était trésorier du Chapitre d'Auxerre. C'est sur lui que se porta l'élection , et il fut sacré Evêque d'Auxerre, le 2 juillet 1167. Son premier soin fut de se rendre à Rome, et d'y reconnaître pour chef de l'Eglise , Alexandre III. On prétend même qu'il fut le premier Evêque de France qui lui ait rendu cet hommage. Par la mort du Comte Guillaume sans enfants , ses riches possessions furent dévolues à son frère Guy , Vicomte de Clamecy , âgé seulement de dix-huit ans. Il ne revint de la Palestine qu'en 1169.

Le 30 novembre de cette année, les Prémontrés quittèrent leur couvent de Notre-Dame-la-d'hors, pour habiter celui qu'ils venaient de faire construire dans le faubourg Saint-Martin, sur la rive gauche de l'Yonne. On a vu le généreux Ithier leur en procurer un , en 1138, dans le même faubourg ; mais il n'avait pas pu leur suffire. Le Comte Guillaume II, à la vérité , leur avait donné , pour agrandir leur demeure, l'Eglise de Saint-Martin, dépendant auparavant d'un couvent de Religieuses , qui avait donné au faubourg son nom qu'il porte encore. Mais les propriétaires des héritages entre cette Eglise et leur couvent, n'ayant pas voulu les leur vendre; l'Evêque Hugues de Montaigu leur avait fait don du Monastère

construit par Saint Vigile , en 657 , appelé déjà Notre-Dame-la-d'hors, et occupé par des Chanoines, Ils s'y étaient établis en 1141 , et l'avaient même beaucoup augmenté en construisant leur cloître au Sud de l'Eglise; ce qui les rapprochait du carrefour, aujourd'hui nomme *La croix-de-Pierre*. Mais ils n'avaient pas tardé à reconnaître que ce local, par sa proximité avec une des parties les plus peuplées de la ville, n'était pas en cela conforme aux règles que leur fondateur, Saint Norbert, leur avait dictées; leur recommandant de fuir le monde, et de chercher la solitude. Ils étaient, surtout, tourmentés par le voisinage d'une fontaine contiguë à leur couvent, et à laquelle , dit Robert de Saint-Marien, dans sa chronique, (p. 83, b, *édit. imprimée*) on venait continuellement de toutes les parties de la ville; ce qui leur faisait très-souvent entendre des chants de femme , des propos et des applaudissements mondains. *Nam audiebanlur frequentissime cantilencæ muliebres, plausus seculares, strepitus populares, eo quod loco illi fons esset contiguus, ad quem ex totâ urbe jugis omnium fit occursus* (10). Ayant alors témoigné leurs regrets du silencieux manoir qu'ils avaient quitté près de la rivière, et sur le bord opposé à la ville, l'Evêque et le Comte les avaient aidés à acheter les héritages qui séparaient le couvent d'Ithier de l'Eglise Saint-Martin, et à construire, sur le tout, le vaste et commode Monastère, dont ils allèrent processionnellement prendre possession. Ils laissèrent néanmoins deux Religieux dans celui de Notre-Dame-la-d'hors , pour desservir la paroisse formée, dès cette époque, autour du couvent.

En 1170, le Comte Guy reçut à Auxerre le Roi Louis VII , qui y avait convoqué plusieurs grands vassaux, pour remettre sous son obéissance Godefroy, Baron de Donzy. Le jeune Comte suivit le Roi dans cette expédition ; dont le résultat, après une guerre sanglante, fut la défaite du Baron , et la démolition de son château.

Pendant quelque temps, Guy ne fit point d'entreprises sur les biens du Clergé ; il fit même plusieurs largesses au Monastère de Saint-Marien, et répara par des dons au Chapitre de Saint-Étienne, le brigandage qu'une compagnie de ses soldats avait exercé sur le village d'Ecan, dont elle avait occupé le château, malgré les habitants. Mais cédant aux conseils intéressés de ses officiers, il voulut imposer aux Auxerrois de nouvelles charges; qui eussent considérablement augmenté ses revenus, et par suite cette portion qui n'échappe jamais à l'adroit serviteur , quand il parvient à enrichir son maître. Quoique la culture de la vigne fût déjà immémoriale dans l'Auxerrois , il paraît qu'à cette époque, elle y prit un accroissement tel que , le nombre des pressoirs n'étant plus suffisant, les habitants s'occupaient d'en construire de nouveaux. Au nom du Comte, on prétendit que ces nouvelles constructions ne pouvaient pas se faire sans sa permission ; et qu'il fallait la payer. Heureusement pour les habitants, la cupidité aveuglant les gens du Comte, ils avaient compris les ecclésiastiques dans leur exaction. La réclamation devint générale comme le projet, et l'Evêque résista , de tout son pouvoir, à cette tentative; ce qui conserva aux Bourgeois, comme au Clergé, la liberté sur ce point.

Bientôt après, on voulut la compromettre sur un autre bien plus important. Il s'agissait d'assujettir le produit des vignes à la levée d'un dixième au profit du Comte. Ses officiers avaient même extorqué le consentement de plusieurs membres du Clergé. L'Evêque , sans l'assentiment duquel les Comtes ne pouvaient faire aucune innovation dans l'Auxerrois, malgré la toute puissance qu'ils s'arrogeaient, fit au Comte Guy de vives représentations, qui ne furent pas écoutées. Déjà les gardes étaient à toutes les portes de la ville, et cet énorme impôt se percevait, lorsque l'Evêque, recourant aux seules armes qui pouvaient en imposer au Comte, fulmina une sentence d'excommunication contre lui; mit le Comté en interdit, et soumit ces mesures au Pape, qui les approuva sans réserve. Alors Guy fléchit, fit restituer tout ce qui avait été pris; et la paix fut rétablie dans le pays.

Ces dispositions du Comte et de ses officiers à améliorer ses revenus aux dépens de ses sujets, aident à résoudre la question agitée par les historiens , de savoir si c'est par humanité ou par politique , que les Seigneurs et les Rois ont favorisé l'établissement des Communes ? On ne peut pas hésiter, au moins à l'égard d'Auxerre, à reconnaître que, loin que l'humanité ait porté le Comte Guy à cette pensée, il n'y fut déterminé que par son intérêt. C'est après avoir inutilement tenté de se créer un droit sur les pressoirs et la dîme sur les vins, qu'on le voit solliciter du Roi la permission, pour les habitants, de former une Commune. Ses motifs peuvent facilement être aperçus. C'est parce qu'il ne pouvait faire aucun changement dans le gouvernement des habitants , sans la participation de l'Evêque , et qu'il avait éprouvé une vive résistance de la part du Prélat, que ses premiers projets avaient échoué ; mais , du moment où la Commune aurait été établie, les habitants seraient devenus Bourgeois du Roi, et, comme tels, soumis à toutes les charges que le Prince , à l'instigation du Comte , aurait voulu leur imposer.

De son côté, l'Evêque voyait dans ce changement l'anéantissement de tous ses droits. Aussi s'empressa-t-il d'aller à la Cour conjurer l'orage. Sa réclamation indisposa, d'abord , le Roi ; qui lui reprocha de vouloir priver la couronne des ressources qu'elle pourrait tirer de la ville d'Auxerre; toutefois l'Evêque ne se découragea pas : il produisit les titres de son Eglise au Conseil, et parvint à faire suspendre provisoirement l'exécution du projet.

La cupidité du Comte fut donc, encore une fois déconcertée ; mais ses sentiments restèrent les mêmes ; il se vengea de ces deux échecs sur les terres du Chapitre de Saint-Etienne et de plusieurs autres Eglises dans les Diocèse de Nevers et d'Autun. L'Abbaye de Vézelay vit elle-même se renouveler en partie les maux dont elle avait été accablée par les trois derniers Comtes , au mépris du serment que Guy avait fait avec son frère, lors de la dernière pacification (11). Ses ravages furent portés à un tel excès, en 1173, que les Evêques d'Autun et de Nevers l'excommunièrent. Succombant alors aux chagrins qu'il s'attirait par tant d'opiniâtreté, il tomba malade à Clamecy. Le danger parut si imminent , que la plupart de ses Barons se rendirent auprès de lui, ainsi que les Evêques

d'Auxerre, de Nevers et d'Autun; et il se passa une de ces scènes où respirent les mœurs et les opinions de ces malheureux temps.

Peu de jours avant , le Comte plein de jeunesse et de santé, encouragé par ses Barons , bravait alors les armes de l'Eglise , et pillait impitoyablement ses biens ; mais, étendu sur le lit de douleur, il est menacé de mourir dans sa vingt-troisième année, et de mourir excommunié! La terreur s'empare de lui , il demande à mains jointes l'absolution ; ses Barons conjurent les Evêques de la lui donner. Ceux d'Autun et de Nevers restent inflexibles , et s'obstinent au silence. Enfin celui d'Auxerre se lève, déclare qu'il ne peut pas souffrir qu'un pardon si ardemment demandé soit refusé ; que, d'ailleurs , il se rend caution du Comte, pour la réparation des ors par lui faits aux Eglises ; et sur-le-champ il lui donne l'absolution. Les Barons, ravis de cette effusion de charité, se rendent également cautions de la réparation; et bientôt le Comte recouvre la plénitude de sa santé. Il ne fut ni ingrat ni infidèle. Non-seulement il respecta les biens du Clergé, mais il en donna à plusieurs Eglises ; et sa reconnaissance envers l'Evêque d'Auxerre était si vive, qu'il ne l'appelait plus que son père.

L'année suivante, il eut à soutenir contre Hugues, Duc de Bourgogne, une guerre dans laquelle il fut fait prisonnier; ce qui le contraignit, pour payer sa rançon, à vendre son fief de la Charité aux Religieux du même lieu , moyennant 500 marcs d'argent pour lui, pour la comtesse dix tasses d'argent, et un cheval de prix. La débilité de sa complexion le fit retomber, en 1175, dans un état valétudinaire fort long, dont il ne se releva que pendant très-peu de temps; et le 18 octobre 1176, il finit, à 26 ans, une vie fort agitée par de nombreuses entreprises, dont aucune ne lui réussit ; car, peu de jours avant sa mort, le Roi, après l'examen par son Conseil des titres de l'Evêché , avait terminé l'affaire relative à rétablissement d'une Commune dans Auxerre, en défendant au Comte d'y procéder sans le consentement de l'Evêque.

La vie de l'Evêque Guillaume avait été également agitée, mais dans un sens contraire. Il n'avait fait que résister, avec zèle et persévérance, aux tentatives multipliées du Comte et de ses agents; et il eut l'avantage, non-seulement de l'emporter dans toutes les circonstances et de bien mériter de ses Diocésains, mais encore de se montrer, comme on vient de le voir, généreux envers celui qui l'avait constamment tourmenté. Ce vertueux Prélat assista au Concile de Latran, en 1179, et au sacre de Philippe-Auguste en 1170,. Il fut sincèrement regretté à sa mort, arrivée le 28 février 1181.

Le Comte Guy , laissant deux enfants en bas âge , Pierre et Agnès , en avait déferé la tutelle au Roi de France ; néanmoins sa veuve Mathilde, pendant les dernières années de Louis VII c'est-à-dire jusqu'en 1179, conserva l'administration des trois Comtés ; pouvoir dont elle n'usa que pour répandre des bienfaits. Elle en eut de fréquentes occasions en 1176, le pays éprouvant une famine telle que, pour secourir les pauvres, on fut obligé d'engager les ornements des Eglises , et de dégarnir les chasses des Saints. Des pluies

continuelles, pendant l'année 1174. avaient empêché la culture des terres; et en 1175 la récolte avait été presque nulle.

Le jeune Comte Pierre, dernier rejeton mâle de la famille de Landri, mourut à Tonnerre, en 1181 : et bientôt après, Philippe-Auguste vint à Auxerre, prendre possession de la tutelle d'Agnès , restée seule propriétaire des trois Comtes. Après avoir confirmé les largesses faites par Mathilde au nom de ses enfants, il lui laissa l'usufruit du Comté de Tonnerre, sur lequel son douaire avait été assigné, et choisit des officiers pour administrer les deux autres au nom d'Agnès, qu'il emmena à la cour.

Deux années s'écoulèrent, sans que le siège épiscopal fût occupé; par suite des intrigues de Gilles , premier Ministre de Philippe-Auguste. Son frère Garmond étant Abbé de Pontigny, il voulut l'élever sur ce siège , et obtint les suffrages d'une partie du Clergé; mais les dignitaires en appelèrent au souverain Pontife. Garmond et ses adversaires devinrent , pour la plupart, victimes d'une maladie contagieuse qui alors ravageait la population de Rome. Garmond y mourut le 15 novembre 1182; et, à peu-près au même moment, son frère le Ministre fut disgracié.

Le choix étant devenu libre, le Clergé , au mois de janvier suivant, le fit tomber sur le trésorier du Chapitre de Saint-Etienne, Hugues de Noyers, neveu de l'Archevêque de Sens, et fils de Miles, Seigneur de Noyers. Il s'était fait distinguer par ses qualités , et surtout par sa science dans le droit civil et canonique; science alors nouvelle, difficile, et que peu de personnes osaient aborder.

Les premières années de son épiscopat furent troublées par l'apparition d'Albigéois, dans une partie de son Diocèse. On sait que cette secte impie réprouvait toute espèce de religion ; regardait comme pure chimère l'idée d'une autre vie, et comme une absurdité, contraire aux progrès de la population , le nœud du mariage. Par la vigilance de l'Evêque , de tous ceux qui avaient apporté ou accueilli d'aussi funestes opinions, les uns furent ramenés à la raison, et les autres quittèrent le Diocèse , sans qu'on ait eu recours à aucun des moyens violents employés ailleurs contre ces fanatiques. Peu de temps après , le Diocèse fut infecté d'une secte plus dangereuse encore. La première comptait parmi ses chefs quelques hommes puissants, qui s'efforçaient de la diriger dans un sens favorable à leur ambition , et n'en voulaient qu'au Clergé; dont les biens , en tout temps, ont été un objet d'envie , et par suite un sujet de troubles. La seconde ne se composait que de ce que la populace avait de plus abject et de plus impur. Ses adeptes ne voulaient rien moins que l'abolition de toute supériorité. Ils s'armaient au cri de *la liberté et de légalité*. En signe d'affiliation, ils portaient sur des capuchons, des images de plomb représentant la vierge du Puy-en-Velay; ce qui les fit appeler *Caputiers*. L'Evêque Hugues , informé qu'une partie des habitants de Gy-l'Evêque était déjà atteinte de cette frénésie, s'y transporta lui-même , fit arrêter les plus obstinés; les condamna à une amende, et à rester pendant une année la tête nue. Ce coup de vigueur comprima les factieux. Son

zèle , dans ces deux circonstances , le fit nommer *le marteau des hérétiques*. Il ne tarda pas à rencontrer un adversaire plus difficile à combattre.

Pierre de Courtenay, petit-fils de Louis-le-Gros , fut choisi par Philippe-Auguste, son cousin, pour mari de la fille du Comte Guy ; et Agnès lui apporta en mariage les trois Comtés. Cette union fut célébrée à la cour en 1184 ; cependant il ne paraît pas que le nouveau Comte soit venu à Auxerre, avant 1187.

Ses premières actions n'eurent rien que de favorable au Clergé, comme aux habitants. Un vaste incendie, allumé dans le quartier du marché, près du palais , le 21 juillet 1188, consuma la partie la plus peuplée et la plus riche de la ville. Des députés en portèrent l'affligeante nouvelle au Comte, qui se trouvait dans son château de Druyes; et sur-le-champ, dans une charte en forme de lettre à ses Bourgeois d'Auxerre, *nostris Burgensibus de Autissiodoro*, il leur fit remise , pour eux et leurs descendants, du droit de main-morte qu'il avait conservé sur les personnes libres. Les expressions de sa lettre donnent la mesure des désastres éprouvés parla ville. Il veut que sa libéralité aide à la restauration de cette ville, que le feu a ravagée de la manière la plus déplorable : « *Ad meliorem præfatae urbis restorationem, quam ignis tam lacrimabiliter concremaverat.* »

Sa lettre est datée d'août 1188; avec l'addition remarquable, que c'est l'année où le Roi avait pris la croix. A cette époque , en effet , Jérusalem et le Royaume fondé par Godefroy de Bouillon , ayant succombé sous le poids des armes des Musulmans; une troisième croisade avait été publiée dans l'assemblée de Gisors. Philippe-Auguste et le Roi d'Angleterre , Henri II, quoiqu'alors en guerre pour le Vexin , s'y étaient concertés à ce sujet; et l'Archevêque de Tyr leur ayant reproché qu'en ne s'occupant que de leurs dissensions particulières , ils avaient laissé l'ennemi de la croix s'emparer de la Terre-Sainte ; les deux Monarques n'avaient répondu à ce reproche qu'en versant des larmes , et demandant la croix. Le Comte Pierre avait suivi leur exemple ; et c'est par suite de cette promesse que , dans la même année, il obtint du Roi l'autorisation de lever douze deniers par chaque ménage dans toutes ses terres , pour l'aider dans cette entreprise, *pro via Jerosolimiland*. Les conditions furent 1) que c'était sans tirer à conséquence , ce don gratuit ayant été consenti par ses sujets, qui ne l'avaient jamais payé. et ne pourraient jamais être contraints de le renouveler ; 2) que la monnaie du Comte resterait au taux qu'elle avait alors ; et que, si elle éprouvait la moindre altération, elle cesserait d'avoir cours forcé. Ce sacrifice ne fut pas le seul que les Auxerrois eurent à faire pour cette guerre; ils eurent à supporter, avec tous les sujets de Philippe-Auguste la dîme appelée *Saladine*, du nom du Prince Musulman devenu maître de Jérusalem. Ce tribut qui fut imposé au Clergé et à tous les hommes libres, consistait dans la dixième partie du capital des meubles et du revenu des immeubles, suivant l'évaluation qui en était faite, dans chaque Paroisse, par une Commission , en présence d'un agent du Roi.

Le départ de Philippe-Auguste et des Seigneurs croisés n'eut cependant lieu qu'en 1191 ; le Comte le suivit avec la troupe par lui levée dans ses Comtés, et

se trouvait sur son vaisseau lorsque, dans les eaux de la Sicile, une tempête assaillit la flotte si violemment, qu'il fallut, pour éviter la mort, jeter tous les équipages dans la mer. Arrivés au port de Messine, les Seigneurs auraient manqué des choses les plus nécessaires, si le Roi ne les eût dédommagés de leurs pertes. Pierre reçut de lui 500 marcs d'argent.

Avant son départ, il avait laissé le soin du gouvernement à la Comtesse Agnès ; qui ne s'en servit que pour le bien-être des habitants. Elle continua de résider, soit dans Auxerre, soit dans ses châteaux des environs, c'est-à-dire, Druyes, Coulange-sur-Yonne, Mailly et Sainte-Nitasse. La mort l'enleva, le 6 février 1192; lorsque Mathilde, sa fille unique, était encore en très-bas âge.

Dès 1193, le Comte Pierre avait quitté la croisade, et était de retour à Auxerre. Il s'occupait de terminer la clôture de la ville; en la continuant depuis le pont jusqu'à la tournelle de l'Abbaye de Saint-Germain, sur le bord de la rivière. Ces dépenses, comme celles des premières fortifications, furent faites, au moins en partie, par des levées de deniers sur les habitants. On en a la preuve dans la reconnaissance par lui donnée, que c'était par grâce spéciale que l'Evêque, le Chapitre et les Monastères de la ville, avaient consenti à ce que leurs Bourgeois contribuassent à l'aider dans cette construction importante. On peut attribuer aux sacrifices qu'alors il exigea des habitants, et aux alarmes qu'ils ont dû en concevoir pour l'avenir, le traité qui intervint entre eux et lui, en novembre 1194. En voici les principales dispositions.

1° Pour acquitter les Bourgeois d'Auxerre, des Faubourgs et du Bourg Saint-Gervais, de la taille, de la corvée et de toutes autres exactions, le Comte ne pourra exiger des plus riches que 20 sols de la monnaie d'Auxerre, réduite à 4 deniers; et à proportion, des moins aisés; les garçons ne payeront rien.

2° Les amendes de 60 sols sont réduites à 5 sols, 12 deniers.

3° Les gages d'un duel ne seront plus que de 7 sols . 6 deniers.

4° Il est reconnu que les hommes libres peuvent hériter, et qu'on peut hériter d'eux.

5° Ils ne sont pas obligés de suivre le Seigneur au-delà du Comté; à moins que ce ne soit dans un lieu assez proche pour qu'ils puissent revenir, la nuit suivante, dans les limites du Comté.

6° Il ne pourra exiger d'eux qu'ils le suivent à d'autres Tournois qu'à ceux de Chablis, Joigny et Rougemont.

7° Les sexagénaires sont exempts de ce service.

8° Les habitants ne pourront pas être traduits en justice, ailleurs que dans la ville; ni être saisis ou arrêtés dans leurs biens, tant qu'ils s'en rapporteront à la justice de la cour du Comte.

9° Ils ne feront crédit au Comte, pour tout ce qui concerne sa nourriture, que pendant 40 jours.

10° Les Bourgeois peuvent avoir des gardes pour leurs héritages; mais les amendes des délits seront pour le Comte.

11° L'homme de libre condition peut sortir d'Auxerre, et y revenir à son gré.

12° Les Juifs ne peuvent réclamer que deux années d'intérêts de leurs prêts, quel que soit le nombre de celles qui leur seront dues.

13° Le Comte conserve la connaissance de l'homicide , du rapt et du vol.

14° Le Vicomte et le Voyer cessent d'avoir aucuns droits sur les délits et forfaits des Bourgeois; qui leur payeront annuellement 20 livres , monnaie d'Auxerre.

On voit encore dans ce traité combien peu les petits pouvaient compter sur la parole des grands , et à quelles précautions ceux-ci devaient recourir quand ils voulaient inspirer quelque confiance à leurs sujets , sur leur conduite ultérieure! Le Comte fait serment de tenir ses promesses ; il les fera jurer par ses Prévôts et Sergents, quand ils entreront en charge; il les fera ratifier par sa fille, dès qu'elle aura douze ans , et par son mari quand elle sera mariée; le Roi sera prié par lui de le contraindre , ainsi que ses successeurs , à exécuter la convention ; il prie le Pape , l'Archevêque de Sens, les Evêques d'Auxerre, de Langres, d'Autun et de Nevers, de l'excommunier, lui ou ses successeurs , s'ils y manquent ; huit de ses Barons font serment d'aider les Auxerrois contre lui , s'il y est infidèle. Enfin , pour intéresser le Roi au maintien de cette charte, les habitants s'obligent à lui payer annuellement 100 livres, monnaie de Paris.

Ces garanties multipliées prouvent aussi que, si les Auxerrois trouvaient des avantages dans le traité, le Comte s'en procurait plus encore ; et si l'on compare sa bénignité apparente envers eux et ses actions à l'égard des Seigneurs, ses voisins, et les ecclésiastiques, on est bien éloigné d'attribuer ses concessions à une louable bienveillance.

Effectivement , il fut continuellement en hostilités avec l'Evêque Hugues et son Clergé. Tout ce qui était à sa convenance, et à celle des hommes de mauvaises mœurs qui formaient sa cour, devenait leur proie. Le Clergé ne pouvait opposer à leurs violences que les armes spirituelles ; mais aussi il ne leur en épargna pas les coups. Pendant longues années, les excommunications sur le Comte et ses gens se succédèrent ; au point que ces excommuniés, s'y habituant, n'en mettaient que plus d'opiniâtreté dans leurs déprédations. Le Clergé, s'étant aperçu de cette inefficacité, eut recours à un nouvel expédient. Jusque-là, quand un Seigneur était frappé d'excommunication, toutes ses terres étaient en *interdit*; et un des effets de cette mesure était que, dans tous les pays qui lui appartenaient, on cessait de sonner les cloches et d'administrer les sacrements ; que l'office n'était célébré qu'à voix basse, les portes de l'Eglise fermées ; que les enterrements se faisaient sans prêtre ni prières, et hors des cimetières. Cet état répandait une terreur universelle.

Pour en délivrer les peuples, et en laisser tout le poids sur le Comte et ses gens , l'Evêque ordonna qu'on ne garderait plus les formes de l'interdit, que dans les lieux où ils résideraient, et pendant leur résidence seulement. Par suite de cet ordre, à l'instant où le Comte arrivait dans Auxerre, la grosse cloche de la Cathédrale annonçait la reprise de l'interdit et de ses rigueurs. Aussitôt qu'il s'éloignait, cette même cloche annonçait la fin de la consternation, et le retour à

l'ordre ordinaire. Le même cérémonial fut établi dans tout le Diocèse; en sorte que le Comte et ses partisans ne purent plus se dissimuler que, partout, leur apparition était le signe d'une calamité, et leur départ celui de la réconciliation avec le Ciel.

Pierre n'osant plus lutter avec le Clergé, voulut s'en dédommager sur les Seigneurs qui l'avoisinaient; mais il éprouva, de leur part, une résistance plus proportionnée avec ses moyens d'attaque. En 1196, une armée de Champenois, commandée par ses proches parents, Guillaume de Brienne et ses frères, parcourut presque toutes ses terres, ruina beaucoup de places, incendia plusieurs villages, et le força à la paix. A peine cet orage était-il apaisé, qu'il en éleva lui-même un plus violent encore. En 1199, il eut avec Hervé, Baron de Donzy, une guerre à outrance. Il n'avait pas craint de grossir son armée d'une bande de Cottreaux, ces bandits signalés dans l'histoire comme aussi perdus de religion et de mœurs que les Albigeois. Une bataille sanglante donnée entre Cosne et la Charité, le 3 août, termina cette guerre par la destruction de son armée.

Dans ce temps, le Vicomte d'Auxerre, Pierre de Courson, qui, jusque-là, avait été l'âme des conseils du Comte, et l'artisan aveugle de ses infortunes, perdit son emploi et sa faveur. L'Evêque ne laissa pas échapper cette occasion d'en faire un exemple, qui pût intimider les ennemis de l'Eglise. Il le fit arrêter, et le condamna à être promené dans toute la ville, les fers aux pieds et la tête nue. Dans cet état, celui qui, la veille, faisait encore trembler les personnages les plus recommandables, se vit couvert des huées de la populace.

Le Comte, l'ayant remplacé par Evrard de Château-Neuf, qui, suivant la chronique, ne valait pas mieux, continua de tourmenter et ses sujets et ses voisins. Le Roi, son parent, s'interposa entre lui et Hervé de Donzy; et pour éteindre tout ferment de dissension, il voulut que Pierre donnât sa fille unique Mathilde en mariage à Hervé; avec le Comté de Nevers, et l'expectative de ceux d'Auxerre et de Tonnerre, après le décès du père. Depuis ce mariage, Pierre ne prit plus que le titre de Comte d'Auxerre.

Pour prix de sa médiation, Philippe-Auguste se fit céder par Hervé Gien, qu'il réunit à la couronne. S'il sut ainsi tirer parti de son obligeance, il ne fut pas moins habile dans la fixation de l'indemnité due à l'Evêque d'Auxerre, pour l'extinction des droits éventuels de sa suzeraineté sur cette ville; il le dispensa pour l'avenir de *régaler* le Roi de France quand il passerait à Auxerre ou à Varzy. Les Evêques d'Auxerre n'en ont pas moins tenu à honneur de recevoir les Rois dans leurs palais, lors de leur passage dans la ville.

(1) V. Labbe, *Chron. Vèzel. nova bibliothecæ manuscrip.*

(2) Histoire des croisades, par M. Michaud, t II, p. 165 et 153,

(3) Fleury, hist. eccles. I. 14, p. 667.

(4) V. *Script. rer. franc.* Tom. 12, p. 325.

(5) 540,000 francs de la monnaie actuelle.

(6) L'abbé I.ebeuf, qui paraît n'avoir consulté que le continuateur d'Aymoin, a commis un anachronisme au sujet de ces tentatives du Comte sur Vézelay , en les attribuant à Guillaume IV, et en supposant qu'elles n'ont eu lieu que de 1161 à 1168. M. Thierry, dans ses lettres sur l'histoire de France , a rapporté cet événement dans tous ses détails , d'après une histoire du monastère de Vézelay , (*apud Script, res. franc, tom. 12.*) la chronique de Hugues de Poitiers, et les Mémoires relatifs à l'histoire de France , tom. 7.} Il résulte de ses recherches que ces faits ont eu lieu de 1150 à 1155 ; que conséquemment ils appartiennent au Comte Guillaume III , auquel Guillaume IV, son fils , n'a succédé qu'en 1161. Ce qui lève tous les doutes , c'est que la lettre apostolique, qui a déterminé Louis VII à réduire le Comté d Auxerre , est du Pape Adrien IV , et que ce Pontife n'a occupé le Saint-Siège que de 1154 à 1159. l'Abbé I.ebeuf n'a pas été trompé seulement sur l'époque , mais encore sur les circonstances importantes de cet événement.

(7) On voit par là combien étaient immenses les propriétés du comte !

(8) V. Labbe, *Chron. vezel.* Histoire de Vézelay, par l'abbé Martin.

(9) Il s'y livra à ses goûts dominants, la piété et la science. Il y composa plusieurs ouvrages, qui l'ont fait confondre par quelques historiens avec Alain surnommé *l'universel*, qui vivait de son temps. Le plus connu de ses ouvrages, est la vie de Saint Bernard. Il mourut avec l'habit religieux, le 14 octobre 1182. Ses vertus l'ont toujours fait citer sous le nom de *Vénéérable*.

(10) Cette circonstance est fort remarquable. Elle justifie ce que, trois siècles plus tard, ont dit nos ancêtres, dans leur délibération au sujet des eaux de Vallan , qu'il était désirable de les attirer à Auxerre, pour y former *une fontaine ou plusieurs, ainsi qu'il souloit d'ancienneté*. Les expressions de Robert , qui ne parle que de ce qui existait de son temps, puisqu'il est mort en 1212, ne laissent pas de doute que cette fontaine ne fût très-abondante ; d'où l'on peut conclure qu'elle était fournie par les eaux de Vallan ; aucune des sources de nos environs ne pouvant donner un pareil résultat. Il était plus facile à y amener ces eaux que sur la place actuelle des fontaines, qui l'élève à 9,73 m de plus que le carrefour de la Croix-de-Pierre.

(11) V.p. 63.